

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni le 21 mars 2023 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERESZ, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée.

**ABSENTS EXCUSÉS : 5**

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à domicile.

**N°DS20230302**

## **COMPTE RENDU DE DELEGATION DE LA PRESIDENTE AUX MEMBRES DU CA DEPUIS LE 7 FEVRIER 2023**

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 27 mai 2021, a donné diverses délégations à sa présidente et à sa vice-présidente dans le cadre des dispositions visées à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009.

Les actes pris en vertu de cette délibération depuis le 7 février 2023 sont les suivants :

### **1. Aide alimentaire, attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)**

Nombre d'attributions	Montant attribué
31	2 740 €

2022 : 30 - 2 450 €

### **2. Aide, attribution de bons carburant**

Nombre d'attributions	Montant attribué
11	420 €

2022 : 6 – 180 €

### **3. Aide : Dons et prêts**

#### *Dons*

Nombre d'attributions	Montant attribué
1	20 €

#### *Prêts*

Nombre d'attributions	Montant attribué
0	0

2022 : 0 – 0

1 – 40 €

### **4. Fonds Solidarité Logement - Fonds Energie-Eau**

Nombre de foyers aidés	Montant attribué	Participation Département	Participation CCAS	Participation Fournisseur
21	5 895,92 €	5 011,56 €	884,36 €	0 €

2022 : 8 – 2601,12 € - 2210,96 € - 390,16 € - 0 €

## 5. Domiciliations

Nombre de personnes domiciliées le 7 février 2023	Nombre de délivrances	Nombre de refus de délivrance	Nombre de résiliations	Nombre de personnes domiciliées le 14 mars 2023
91	3	0	1	93

**2022 : 86 – 1 – 0 - 6 - 81**

**Vu** les dispositions visées à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009,

**Vu** la délibération N° 3 du Conseil d'Administration du 27 Mai 2021,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

**→ DE PRENDRE ACTE de ces informations conformément à l'article à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009.**

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)